

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le mardi 4 juillet 2023 à 20h06 au centre communautaire, sis au 930 rue du centre à Saint-Jude.

Sont présents :          Mesdames les conseillères    Anolise Brault  
   Jacynthe Potvin  
  
   et messieurs les conseillers    Francis Grégoire  
   Richard Hébert  
   Sylvain Lafrenaye  
   Pierre Letendre

Formant quorum sous la présidence de Madame le maire, Annick Corbeil.

Est également présent Monsieur Denis Meunier, directeur général et greffier- trésorier par intérim.

---

---

### **1.01 CONSTATATION DU QUORUM ET DÉCLARATION D'OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte.

### **1.02 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte à l'assistance dès le début de la séance du conseil.

2023-07-178

### **2.01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juillet 2023 et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est    proposé par Jacynthe Potvin  
   appuyé par Pierre Letendre

ET résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté :

*Ordre du jour*

1.0    *Ouverture de la séance*

1.01    *Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;*

1.02    *Période de questions*

2.0    *Administration générale*

2.01    *Résolution concernant l'adoption de l'ordre du jour;*

2.02    *Résolution concernant l'adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juin et de la séance extraordinaire du 20 juin 2023;*

2.03    *Résolution concernant l'adoption des comptes à payer;*

2.04    *Dépôt d'états comparatifs des revenus et dépenses;*

2.05    *Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement relatif au remboursement des dépenses;*

- 
- 2.06 *Résolution concernant le déplacement de la séance prévue le 5 septembre 2023;*
- ~~2.07 *Dépôt du rapport financier 2022 ainsi que le rapport du vérificateur externe;* REPORTÉ~~
- 2.08 *Résolution relative à la conclusion d'un contrat de travail avec monsieur Stéphane Leblanc;*
- 2.09 *Résolution relative à la prolongation du mandat à la direction générale par intérim;*
- 2.10 *Résolution concernant la fin de probation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement;*
- 3.0 *Sécurité publique*
- 3.01 *Résolution concernant l'achat d'un chargeur à batteries pour le Service de sécurité incendie;*
- 3.02 *Résolution concernant l'inscription de pompiers(2) au cours de pompe;*
- 4.0 *Transport*
- 5.0 *Hygiène du milieu*
- 5.01 *Résolution concernant l'adoption du règlement 535-2023 concernant l'enlèvement des résidus domestiques;*
- 5.02 *Avis de motion dans le but d'adopter un règlement afin de décréter un mode de tarification pour la répartition des dépenses relatives aux travaux d'entretien dans la branche 5 de la rivière Amyot;*
- 6.0 *Santé et bien-être*
- 7.0 *Aménagement, Urbanisme et Développement*
- 7.01 *Dépôt du sommaire de l'émission des permis pour le mois de juin 2023;*
- 7.02 *Résolution relativement à la demande de permis de démolition du 1524, route de Michaudville;*
- 8.0 *Loisirs et Culture*
- 9.0 *Affaires diverses*
- 10.0 *Période de questions*
- 11.0 *Clôture de la séance*

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2023-07-179

**2.02 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le lundi 6 juin et de la séance extraordinaire tenue le mardi 20 juin 2023;

ATTENDU QU'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert  
appuyé par Jacynthe Potvin

ET résolu d'accepter les procès-verbaux des séances tenues les 6 et 20 juin 2023 tels qu'ils sont rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2023-07-180

**2.03 COMPTES À PAYER – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de juin et qu'il s'en déclare satisfait;

SOMMAIRE JUIN	
Salaires nets	37 297,45 \$
Comptes du mois déjà payés	30 049,87 \$
Comptes du mois à payer (+loisirs)	92 777,37 \$
<b>TOTAL</b>	<b>160 124,69 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire  
appuyé par Sylvain Lafrenaye

ET résolu d'approuver les comptes à payer du mois de juin 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

**2.04 ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES**

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim dépose devant le conseil à titre informatif un état comparatif des revenus et dépenses au 30 juin 2023.

2023-07-181

**2.05 REMBOURSEMENT DE DÉPENSES – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Anolise Brault qu'un règlement sera soumis à ce conseil à une séance subséquente dans le but d'adopter le règlement 537-2023 relatif au remboursement des dépenses encourues par les élus et les employés municipaux dans le cadre de leurs fonctions

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, madame la conseillère, Anolise Brault dépose une copie du projet de règlement 537-2023 relatif au remboursement des dépenses encourues par les élus et les employés municipaux dans le cadre de leurs fonctions

2023-07-182

**2.06 – DIRECTION GÉNÉRALE PAR INTÉRIM – PROLONGATION DE MANDAT**

ATTENDU QU'il y a lieu de prolonger le mandat de monsieur Denis Meunier à la direction générale de la Municipalité jusqu'au début de l'automne prochain;

ATTENDU QUE ce dernier y consens;

ATTENDU QUE toutefois, qu'il ne sera pas disponible du 29 août au 19 septembre prochain inclusivement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Letendre  
appuyé par Jacynthe Potvin

ET résolu d'un commun accord de prolonger le contrat du directeur général et greffier-trésorier par intérim jusqu'au 4 octobre prochain inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

### 2.07 RAPPORT FINANCIER 2022 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – DÉPÔT REPORTÉ

Le dépôt du rapport financier 2022 et le rapport du vérificateur sont reportés à une prochaine séance puisque la Municipalité n'a pas encore reçu les documents.

2023-07-183

### 2.08 CONTRAT DE TRAVAIL – STÉPHANE LEBLANC

ATTENDU QUE la Municipalité et monsieur Stéphane Leblanc souhaite apporter des modifications à ses conditions de travail;

ATTENDU QUE ces modifications n'ont aucune incidence monétaire et qu'elles ont pour seules effet de simplifier l'administration;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du projet de contrat à intervenir et qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye  
appuyé par Richard Hébert

ET résolu d'accepter le projet de contrat à intervenir entre la Municipalité et monsieur Stéphane Leblanc et d'autoriser le maire, madame Annick Corbeil et la direction générale à signer le contrat d'embauche avec monsieur Leblanc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2023-07-184

### 2.09 SÉANCE DU CONSEIL – DÉPLACEMENT

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite devancer la séance du conseil prévue pour le mardi 5 septembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert  
appuyé par Jacynthe Potvin

ET résolu que la séance du conseil prévue pour le mardi 5 septembre prochain soit devancée au mardi 22 août 2023 à 20 heures en la salle du conseil du 940, rue du Centre à Saint-Jude.

Il est également résolu qu'un avis public soit donné à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2023-07-185

**2.10 FIN DE PROBATION – INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a procédé par résolution effective le 11 avril dernier à l'embauche de monsieur Emyl Ferland au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

ATTENDU QU'en vertu de la Politique des conditions de travail des employés, « Tout nouvel employé est soumis à une période d'essai de trois (3) mois à compter de sa date d'embauche » ;

ATTENDU QUE cet employé répond aux attentes de la Municipalité et qu'il y a lieu de le confirmer dans son poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anolise Brault  
appuyé par Pierre Letendre

ET résolu de confirmer monsieur Emyl Ferland dans son poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement pour la Municipalité de Saint-Jude.

Il est également résolu d'autoriser madame le maire et le directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer un addenda au contrat de travail de monsieur Ferland.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2023-07-186

**3.01 RÉOLUTION CONCERNANT L'ACHAT D'UN CHARGEUR DE BATTERIE**

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de faire l'acquisition d'un chargeur de batterie pour le Service de sécurité incendie (SSI);

ATTENDU QUE le directeur du service a soumis une proposition soit un chargeur de marque Schumacher, modèle SC-1352 au montant de 661,65 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye  
appuyé par Pierre Letendre

ET résolu d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à faire l'acquisition d'un chargeur de batterie de la marque Schumacher, modèle SC-1352 au montant de 661,65 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2023-07-187

**3.02 FORMATION DE POMPIERS – COURS DE POMPE**

ATTENDU QU'une formation portant sur l'opération de pompes pour le service de sécurité incendie débutera à Beloeil dès le 23 juillet prochain;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'inscrire 2 pompiers à cette formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire  
appuyé par Anolise Brault

ET résolu d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à inscrire Messieurs Maxime Bousquet et Réjean Graveline au cours d'opération de pompe qui sera dispensé à Beloeil à compter du 23 juillet prochain.

Il est également résolu que la Municipalité acquitte les coûts d'inscription au cours, rembourse les frais de kilométrage et verse la rémunération établie pour la formation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2023-07-188

**5.01 ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES – ADOPTION  
RÈGLEMENT 535-2023**

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, une copie du projet de règlement 535-2023 amendant le règlement 531-2020 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité était disponible au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance et a, en conséquence été remise aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE dès le dépôt de l'avis de motion le 6 juin 2023, des copies du projet de règlement étaient disponibles pour le public ainsi que des copies sont mises à la disposition du public dès le début de la présente séance conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'avant l'adoption du règlement, madame le maire a mentionné l'objet de celui-ci et le fait qu'aucune modification n'a été apporté entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire  
appuyé par Richard Hébert

ET résolu que le règlement 535-2023 amendant le règlement 531-2020 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.ères

2023-07-189

**5.02 TARIFICATION DE LA BRANCHE 5 DE LA RIVIÈRE AMYOT –  
AVIS DE MOTION**

Avis de motion est par la présente donnée par monsieur le conseiller Francis Grégoire qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente afin de décréter un mode de tarification pour la répartition des dépenses relatives aux travaux d'entretien dans la branche 5 de la rivière Amyot.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, monsieur le conseiller Francis Grégoire dépose une copie du projet de règlement 538-2023 décrétant un mode de tarification pour la répartition des dépenses relatives aux travaux d'entretien dans la branche 5 de la rivière Amyot.

Le plus tôt possible après ce dépôt, des copies du projet de règlement seront mises à la disposition du public.

**7.01 SOMMAIRE DE L'ÉMISSION DES PERMIS - DÉPÔT**

Le directeur général et greffier trésorier par intérim dépose devant le conseil municipal le sommaire de l'émission des permis pour le mois de juin 2023.

2023-07-190

**7.02 DÉMOLITION 1524, ROUTE DE MICHAUDVILLE – DEMANDE DE  
PERMIS**

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 1524, route de Michaudville composé du lot 2 708 949 au cadastre du Québec, a présenté une demande de permis de démolition pour la résidence;

---

ATTENDU QUE la résidence fut endommagée le 25 mars 2023 par un début d'incendie et la fumée;

ATTENDU QUE l'assureur a considéré l'édifice comme étant une perte totale;

ATTENDU QUE selon des échanges avec des représentants de la MRC des Maskoutains la partie principale du bâtiment pourrait avoir été construite vers la fin du 19<sup>ième</sup> siècle;

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas encore terminé la rédaction de son règlement de démolition et que par conséquent les mesures transitoires continuent de s'appliquer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye  
appuyé par Richard Hébert

ET résolu que pour les motifs énoncés précédemment, le conseil municipal est favorable à l'émission du permis de démolition à l'égard de la résidence située au 1524, route Michaudville à Saint-Jude composé du lot 2 708 949 au cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

#### **9.0 AFFAIRES DIVERSES**

Aucun nouveau point n'est apporté.

#### **10.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* une période de questions est offerte à l'assistance.

2023-07-191

#### **11.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Lafrenaye  
appuyé par Pierre Letendre

ET résolu de lever la séance à 20h28.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

---

Denis Meunier,  
Directeur général et  
greffier-trésorier par intérim

---

Annick Corbeil,  
Maire